



Aux membres du Conseil général de Premier

Premier, le 29 avril 2021

Préavis municipal no 186 pour le conseil du 3 juin 2021 Comptes 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Les comptes pour l'année 2020, révisés par la fiduciaire Cuérel à Baulmes, ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 19 avril 2021.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,
les charges s'élèvent à
les produits s'élèvent à
ce qui laisse apparaître un excédent de produits de

fr 1'542'983.15
fr. 1'562'162.52
fr. 19'179.37

II. Quelques remarques particulières

Comptes de fonctionnement

Chapitre 21 – Impôts

Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont quasi équivalents à ceux de l'année précédente. A noter des défalcons pour fr. 8'744.20 (21.330) (impôts dus, passés en perte après procédure de poursuites et réception de l'acte de défaut de biens), compensées par des impôts récupérés après défalcons de fr. 12'976.44 (21.409). Encaissement d'env. fr. 40'000.- pour des transferts de propriété (21.404 et 21.441). Dans sa globalité, le dicastère 21 « impôts » avait été sous-estimé lors de l'établissement du budget.

Chapitre 22 - Service financier

Au niveau de la péréquation 2019 (décompte final août 2020), nous avons reçu un remboursement de fr. 12'933.-- (22.452.4). Notre commune est toujours bénéficiaire du système péréquatif vaudois.

Chapitre 23 – amortissements et réserves

Jeu d'écritures pour les amortissements des travaux.

Chapitre 321 – Forêts

Le déficit du dicastère s'élève à env. fr. 7'500.-. Nous précisons que les pertes « forêt » sont partiellement compensées par les retours de péréquation l'année suivante (sur le compte 22.452.3).

Chapitre 322 - paturages

A cause de la crise sanitaire Covid-19, la buvette est restée fermée durant 1 mois (mi-avril à mi-mai), raison pour laquelle les loyers encaissés ont diminué de fr. 2'800.- (322.4272)

A la fin du bail de la buvette des Auges par Mme Ferry, la commune lui a racheté du matériel selon un inventaire établi pour fr. 12'000.-. Ce même montant, refacturé au prochain locataire comme « pas de porte » dans les comptes 2021, sera utilisé pour des investissements futurs.

Nous avons reçu fr. 3'024.- de subvention du Fond Suisse pour les paysages (par le Parc Jura vaudois) pour le mur en pierres sèches entièrement remis en état devant le chalet des Auges en 2019 (322.465).

Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Collège : tous les appartements sont loués.

Amortissements de fr. 45'000.- des divers travaux au collège, selon plan d'amortissement budgété ;
Amortissement supplémentaire de fr. 62'210.30 des travaux appartement La Tour ;
Amortissement supplémentaire de fr. 90'000.- des travaux pour les appartements créés dans les anciennes classes ;
Amortissement de fr. 19'500.-- des travaux autour du collège par prélèvement sur fond de réserve « collège », selon préavis 175 accepté le 6 juin 2019 ;
Amortissement supplémentaire des travaux autour du collège de fr. 15'061.85.

Tirage : la salle du Tirage n'a été louée que 4 fois durant l'année 2020 ; la crise sanitaire n'a pas aidé. Le frigo défectueux a dû être remplacé.

Chapitre 354 – fontaines

Avons eu quelques soucis avec les fontaines Gabrielle et bas du village ; divers travaux à l'interne, puis avons dû procéder à un fraisage de l'écoulement et un contrôle caméra, sans succès.

Chapitre 355 – refuge

Avons fait poser un chéneau en bois, d'où léger dépassement du budget.

Chapitre 43 – routes

Nous avons acquis un radar pédagogique (env. fr. 10'000.-) et profité de l'entreprise Weibel présente pour les travaux de la route cantonale Bretonnières-Premier de l'été 2020 pour refaire l'accès au chemin du Chêne (fr. 5'000.--). L'hiver clément nous a permis d'économiser sur le déneigement/salage.

Chapitre 45 – Déchetterie

La taxe forfaitaire 2020 a été fixée à fr. 49.- par habitant. La surveillance de la déchetterie (45.301) a subi une légère augmentation à cause de la pandémie. Malgré le plan d'ouverture d'une semaine sur deux mis en place, la présence de 2-3 personnes (circulation et surveillance) avec un horaire élargi en est la principale cause. Les bennes de papier ont dû être vidées 8 fois, contre 6 les années précédentes (45.3185) ; de plus, désormais nous devons payer pour l'élimination du papier (entre 5.- et 80.-/to), selon le « cours » du papier ! alors qu'auparavant, nous recevions une petite ristourne. La benne à verre a été changée, d'où un transport de plus. Au final, fr. 741.75 ont été attribué au fond de réserve « déchets » no 9282.14 pour équilibrer le dicastère.

Chapitre 46 – épuration

Encaissement de 3 taxes de raccordement pour fr. 8'090.-. L'excédent de revenus de ce dicastère (fr. 3'231.80) a permis un amortissement supplémentaire sur les travaux de la route de Vaulion.

Chapitre 50 – Ecoles

Au 31 décembre 2020, 35 enfants sont scolarisés à l'AsCoVaBaNo.

Chapitre 58 – Temples et cultes

Dépassement dû au renflouement par les communes suite malversations (voir rapport du municipal ci-dessous), ainsi qu'au manque de revenu dû à l'annulation de nombreuses cérémonies cause Covid.

Chapitre 72 – Sécurité sociale

Le décompte UAPE Le Môtier (72.352.2) n'est encore que provisoire.

Pour la première année, la charge de l'aide et soins à domicile est prise par le Canton, d'où une « économie » de fr. 20'000.- env. Ce report de charges avait permis de baisser le taux d'impôt de notre commune à 79.50.

Chapitre 81 – service industriel

Avons dû acheter plus d'eau que ces dernières années, d'où un dépassement (81.3122). Les frais d'analyses et d'autocontrôle par Connect ont coûté plus que budgété (81.318).

Encaissement de 3 taxes de raccordement pour fr. 14'340.--(81.434)

Les amortissements obligatoires ont été comptabilisés pour fr. 13'150.--.

Amortissement des travaux autour du collège par le fonds « eau » pour fr. 24'245.40 (selon préavis 175 accepté le 6 juin 2019)

Amortissement des travaux Rte de Vallorbe 1-6 par fonds « eau » pour fr. 10'000.- (selon préavis 170 accepté le 14 février 2019)

L'excédent de revenus de ce dicastère (fr. 15'239.45) a permis un amortissement supplémentaire sur les travaux de la route de Vaulion (9141.40) ;

Au bilan :

C. 9141.40 – amortissement obligatoire de fr. 45'000.- ; amortissement supplémentaire de fr. 18'471.25 ;

C. 9141.42 - amortissement obligatoire de fr. 14'000.- ;

C. 9141.43 – regroupement du crédit d'étude avec le C. 9141.44 (exécution des travaux)

C. 9141.44 – les travaux sont terminés, toutes les factures payées, n'attendons plus que les subventions (le coût final vous sera communiqué avec les comptes 2021). Amortissement de fr. 30'800.-- par le fonds « routes » et de fr. 151'898.- par le fonds « travaux futurs » (selon préavis 171 accepté le 14 février 2019).

C. 9141.45 – les travaux sont terminés, toutes les factures payées. Coût final : fr. 127'523.50. Amortissement de fr. 10'000.- par fonds « eau », fr. 25'504.70 par fonds « routes » et fr. 92'018.80 par fonds « travaux futurs ».

C. 9141.46 – les travaux autour du collège sont terminés. Le budget de fr. 55'000.- a été légèrement dépassé, notamment par la réfection imprévue du mur de soutènement dans la cour qui a coûté fr. 26'000.--. Coût total de fr. 70'061.85. Amortissement de fr. 19'500.- par le fonds « collège », de fr. 11'254.60 par le fonds « routes » et fr. 25'245.40 par le fonds « eau » selon préavis 175 accepté le 6 juin 2019. Amortissement supplémentaire de fr. 15'061.85 par le dicastère « bâtiments » pour solde de ce compte (raison pour laquelle il n'apparaît pas sur le relevé).

C. 9143.21 – amortissement obligatoire de fr. 20'000.- ; amortissement supplémentaire de fr. 90'000.- ;

C. 9143.22 – amortissement obligatoire de fr. 15'000.- ;

C. 9143.23 – amortissement obligatoire de fr. 10'000.-; amortissement supplémentaire de fr. 62'210.30;

922 - au 31 décembre 2020, le total de nos emprunts s'élève à fr. 1'518'600.--;

9282 - fonds de réserve : diverses écritures par les fonds de réserve sont détaillées ci-dessus, dans chaque dicastère.

III. Commentaires

L'année 2020 boucle avec un cash-flow qui a permis de procéder à fr. 104'000.- d'amortissements obligatoires ainsi qu'à divers amortissements supplémentaires et approvisionnement de fonds de réserve. La Municipalité juge les comptes 2020 comme bons mais reste toujours vigilante afin de maîtriser au mieux les dépenses.

IV. Rapport des municipaux

P.G. Zanchi

Social : L'année 2020 a été particulière, en raison du COVID. Ainsi, il n'était pas possible de prévoir le nombre d'enfants qui seraient gardés par les parents à la maison et le manque à gagner pour les garderies tout en supposant que les charges seraient moindres. Cependant, les budgets ont été respectés dans l'ensemble. Ainsi, pour l'UAPE, le budget prévoyait une dépense de CHF 22'550.— et nous avons une facture prévisionnelle de CHF 21'196.30. Il en est de même pour l'AJOVAL dont, les charges prévues étaient de CHF 36'500.— avec au final une facture de CHF 36'527.--. Le décompte de la facture sociale nous parviendra en août 2021. D'autre part, en 2020, l'assemblée plénière de l'AJOVAL a refusé d'accepter la dédite financière proposée par le CODIR suite au départ de deux communes (Chavornay et Bavois). Un groupe de travail fera une nouvelle proposition en 2021.

Paroisse : Les malversations financières de l'ex-comptable ont entraîné une perte d'env. fr. 20'000.-. Après une conciliation avec tous les membres et M. le Préfet, un arrangement a pu être trouvé entre les parties. L'ex-comptable s'est engagée à rembourser mensuellement une partie de la dette, le reste étant réparti à charge des communes. Depuis, un garde-fou a été mis en place (double signature notamment pour les retraits) et révision des comptes par une société fiduciaire.

Préavis municipal no 186 pour le Conseil du 3 juin 2021 - Comptes 2020

Au cours de l'année 2020, beaucoup de cultes et de mariages n'ont pas pu se dérouler en raison des mesures sanitaires, ce qui a également eu des répercussions financières. Néanmoins, nous avons quand même pu donner une petite attention aux enfants, lors de la remise des sapins communaux.

Forêts : Nouveau municipal, nouveau garde forestier mais toujours les mêmes bostryches ! Notre forêt vieillissante souffre particulièrement des vagues de chaleur mais aussi des périodes de sécheresse.

M. Grégory Gabriel est entré en fonction au mois d'avril 2020, remplaçant ainsi M. David Grobéty. Des coupes ont été effectuées à la Combe au Clerc, le long de la route de Vaulion et aussi le long des voies ferrées aux Mouilles. Ce travail, qui n'avait pas été effectué les deux dernières années, a été rendu obligatoire à la demande des CFF. Cet ajout supplémentaire d'abattage a impacté le budget lequel a été quelque peu dépassé. Cependant, nous avons presque atteint l'équilibre avec un manque de CHF 7'983,60 en lieu et place d'un déficit prévu de CHF 50'000.--.

Actuellement les prix du bois repartent à la hausse sans pouvoir dire si cela sera pérenne ou non.

Pour terminer, plusieurs entreprises ont été contactées afin de pouvoir comparer différentes offres de débardage.

V. Rapport du Syndic

Au 30 juin, M. Jean Hauner a quitté son poste de municipal, remplacé par M. Pierre-Gilbert Zanchi, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue.

En 2020 la Municipalité s'est réunie à 43 reprises afin de traiter les dossiers courants et travailler sur des projets communaux. En cette année particulière de crise sanitaire Covid-19, les municipaux et Syndic ont représenté la commune à quelques assemblées intercommunales, mais de nombreuses activités ont été reportées à des jours meilleurs ou purement et simplement annulées.

Ecoles : le Codir de l'AsCoVaBaNo s'est réuni régulièrement pour régler les problèmes actuels et la préparation d'un projet d'agrandissement ou de construction d'un nouveau collège.

Finances : les finances sont saines, tout en sachant les contraintes à venir, par ex. la construction de nouvelles classes, la suite des travaux de séparatif, un nouveau réservoir défense incendie, etc. Plafond d'endettement ?

Administration : la rénovation et les mise à l'enquête de certains bâtiments deviennent un vrai casse-tête pour la Municipalité. En effet, le manque de sérieux de certains architectes et propriétaires face aux exigences actuelles ne sont pas évidentes. Admettons aussi que l'excès de zèle de l'administration d'Etat et de ses divers services frisent la mauvaise foi et le bon sens fait réellement défaut.

VI. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 3 juin 2021 ;
- Il a été soumis à la commission de gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- accepter les comptes 2020 tels que présentés, avec un excédent de revenu de fr. 19'179.37.

Municipalité de Premier
Le Syndic La Secrétaire

E. Candaux

S. Breton

Annexes : comptes 2020

